

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal de la Commune d'ESPOEY
Séance 1^{er} Février 2016

Elus en exercice : 15
Elus présents : 11
Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille seize, le 1^{er} février 2015 à 20 heures, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARRÈRE, Maire

Date de la Convocation :

7 Décembre 2015

Date d'affichage :

7 Décembre 2015

Présents :

Mesdames Nicole DIEU, Fabienne LABAT, Patricia LACAZE, Christine SALEFRANQUE et Ariane TAILHEURET,

Messieurs Christophe CAZALA, Jean-Jacques LASCASSIES, Nicolas LUCAS, Olivier MARTINE, Jean-Pierre MOURA et Serge SUBIAS

Membres excusés :

Mme Emilie CAZAYOUS et Monsieur Roland MARTINE

Membres représentés :

Madame Sandra FLANZY représentée par Madame Fabienne LABAT

Secrétaire de Séance : Madame Patricia LACAZE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 14/12/2015
- Avenant Convention tennis (dans le cadre des TAP)
- Demande de subvention exceptionnelle- Amicale sportive tennis
- Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : Demande de subvention pour classe de découverte. Les élus émettent un avis favorable.

A/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14/12/2015

Le procès-verbal de la séance du 14/12/2015 est approuvé dans son ensemble par les membres du Conseil Municipal.

B/ AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DES COURTS DE TENNIS ET SES EQUIPEMENTS

Délibération n°2016-02-01/001

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-02-09/003 du 9 Février 2015, relative à la

convention de mise à disposition des installations sportives (cours de tennis et club house), passée entre la Commune et l'Amicale Sportive d'Espoey.

Il précise que dans le cadre de mise en œuvre des temps d'activités périscolaires, la Commune souhaiterait proposer aux élèves de l'Ecole d'Espoey, une initiation « tennis », et propose aux élus, un avenant à la convention initiale, pour l'utilisation de ces courts de tennis.

Il invite donc ses collègues à se prononcer sur les conditions d'une telle mise à disposition,

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE : l'avenant à la convention initiale, ci-après annexé,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec l'Amicale Sportive d'Espoey.

C/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE –AMICALE SPORTIVE TENNIS

Délibération n° 2016-02-01/002

Monsieur le Maire rappelle la convention passée le 9 février 2015 par délibération n°2015-02-09/0003, avec l'Amicale Sportive Section Tennis, dans le cadre de l'utilisation des courts de tennis et de ses équipements.

Il rappelle les dispositions financières mentionnées dans la convention, et précise que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Les charges d'eau, d'électricité, de gaz et d'entretien annuel, restant à la charge de la Commune.

Il propose donc, le remboursement à l'Amicale Sportive Section Tennis, des frais supportés depuis la signature de la convention, d'un montant de 544 € et précise que ces frais seront remboursés, sous forme de subvention exceptionnelle, sur le budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE : de verser une subvention exceptionnelle de 544 € à l'Amicale Sportive Section Tennis,

PRECISE : que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2016.

D/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ACTION « SKI SCOLAIRE »

Délibération n° 2016-02-01/003

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'action « Ski Scolaire » créée depuis 2004 et qui est portée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques (Equipe départementale EPS) et l'Etablissement Public des Stations d'Altitude (EPSA).

Il rajoute que cette action a été mise en place en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, le Comité Départemental de Ski (CDS), l'Union Sportive de l'Enseignement de 1^{er} Degré (USEP 64), l'Association Prévention MAIF (APMAIF), la Ligue de l'Enseignement 64, la PEP 64 ainsi que le comité 64 de la Ligue contre le Cancer pour permettre aux élèves de cycles 3 des écoles publiques du département de favoriser les échanges inter écoles dans le cadre d'un projet ski commun.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de cette action, une classe de l'école élémentaire d'Espoey a été retenue pour participer à un séjour de 3 nuitées (du mardi au vendredi), du 8 au 11 Mars 2016, à la station de ski d'Arette La Pierre Saint Martin.

Il rajoute qu'après participation des différents partenaires, le coût restant à la charge des familles s'élève à 104 €. Il propose aux élus que la municipalité participe financièrement à ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

EMET : un avis favorable au projet « Ski Scolaire » proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques (Equipe Départementale EPS) et l'Etablissement Public des Stations d'Altitude (EPSA),

DECIDE : de participer à ce projet à hauteur de 25 € par élève soit un total de 625 €, sous forme de subvention exceptionnelle qui sera versée à l'Association AEP (Amicale de l'Ecole Primaire),

DIT : que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2016.

D/ QUESTIONS DIVERSES

1) Circulation devant l'école

Messieurs LASCASSIES et MOURA rendent compte des travaux réalisés sur la rue des écoles, en partenariat avec le Conseil Départemental, dans le cadre des « Amendes de Police ».

Après leur intervention, une réflexion sur la mise en place ou non, d'un sens unique, est engagée par les élus. Cette question sera transmise pour étude aux services du Conseil Départemental.

2) Convention ruralité

Monsieur Olivier MARTINE, commente la réunion d'information aux élus, organisée le lundi 18 janvier par le DSDEN des Pyrénées-Atlantiques, qui avait pour but de présenter « la convention ruralité, le nouveau contexte de la carte scolaire ».

Il explique ensuite les avantages liés au regroupement pédagogique, qui consiste à :

- améliorer les résultats des élèves, grâce à une scolarité commencée dans de meilleures conditions dès 3 ans, voire dès 2 ans en diminuant le nombre de niveaux par classe.
- faciliter le travail en équipe des enseignants et contribuer à les « fidéliser » dans leur affectation.

- endiguer voire inverser le flux de départ de la population, confiante - dans la qualité du travail pédagogique de son école en réseau - dans la solidité de ces réseaux densifiés, qu'ils soient concentrés ou sur plusieurs sites.

Il termine en expliquant que l'objet du RPI consiste à préserver la qualité d'une scolarisation de proximité.

3) Réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la Commission Départementale de Coopération intercommunale qui s'est tenue aujourd'hui à la Préfecture.

Il explique avoir présenté à l'assemblée, l'amendement soutenu par la Communauté des Communes Ousse-Gabas, à savoir : la fusion, bloc à bloc, avec les Communautés des Communes de Morlaàs et Lembeye.

La CDCI a acté cette proposition par 37 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

Il rajoute que l'étape suivante dans la procédure, consistera pour le préfet, à prendre un arrêté de périmètre et, pour toutes les communes de ce périmètre, de se prononcer dans le cadre d'un vote à la majorité qualifiée.

4) Point sur la fête locale

Mme LABAT fait le point sur l'organisation et le déroulement de la fête locale.

Les jeunes du comité des fêtes ont assuré, très correctement, le service du repas du vendredi soir qui a été très apprécié par l'ensemble des convives, ainsi que l'apéritif du dimanche soir. Le bal du samedi après-midi proposé, en partenariat avec l'APE, a été également un succès auprès des plus jeunes.

Seul point négatif qui a été relevé, celui de la sérénade qui n'est pas passée, partout, par manque de temps. Les élus se félicitent de l'implication des jeunes du Comité des fêtes dans l'organisation la fête locale.

5) Sécurité routière

M. Nicolas LUCAS demande s'il était possible de prévoir la mise en place d'un passage piétons près de l'arrêt de bus « Darmendieu », au croisement de la route de Lourdes et du Chemin Larrecq.

S'agissant d'une route départementale, Monsieur le Maire propose qu'un courrier soit transmis au Conseil Départemental. Il rappelle que cette question a déjà fait l'objet de courriers auprès du Président du Conseil Départemental dont l'un comportait la demande de limitation de vitesse à 70 kms/h depuis l'entrée du village après le panneau de Soumoulou jusqu'à la sortie du village. Il est constaté qu'aucune suite favorable n'a été réservée à cette demande.

6) Transport scolaire

Il est rappelé que jusqu'à présent, les élèves des Pyrénées-Atlantiques bénéficiaient de la gratuité des transports scolaires, gratuité qui serait remise en question.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 30